



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 25 octobre 2023

RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DES LOGEMENTS – SCÉNARIO POST-SARE EN 2024

Le Conseil régional a annoncé son retrait, à compter du 1er janvier 2024, du financement et de l'animation du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) qui est amené à devenir le service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) "France Renov".

Le SPPEH constitue aujourd'hui la porte d'entrée des habitants de la région pour bénéficier d'un accompagnement dans leur projet de réhabilitation de leur logement.

Les travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements ont un impact majeur sur la réduction de nos dépenses d'énergie et de lutte contre l'inconfort, voire la lutte contre la précarité énergétique pour les plus fragiles. C'est aussi un élément majeur dans l'atteinte de nos objectifs régionaux et nationaux de réduction du bilan carbone dans une région qui compte 8 millions d'habitants et plus de 4,5 millions de logements. Enfin le secteur du bâtiment est aujourd'hui de plus en plus orienté vers les travaux dans les logements existants, ce qui constitue une dynamique bénéfique pour la préservation de nos ressources et la lutte contre l'artificialisation des sols.

A l'heure où nous devons tous redoubler d'efforts en matière de sobriété énergétique, l'État ne pouvait accepter que le service public de la performance énergétique puisse baisser en efficacité, que l'attribution des subventions Ma prime rénov et que les travaux de rénovation ralentissent faute de moyens suffisants, au détriment des habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Depuis l'annonce du Conseil régional, des solutions alternatives ont ainsi été étudiées avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour assurer le maintien du service au 1er janvier prochain. Leur mise en œuvre nécessite un soutien exceptionnel de la part de l'État, permettant de conforter les excellents résultats en termes d'information, de conseil et d'accompagnement aux usagers, obtenus par l'engagement et le soutien des collectivités territoriales.

Les mesures décidées par les ministres et qui ont été entérinées lors du CA de l'ANAH du 18 octobre dernier sont les suivantes :

- L'ANAH prendra directement en charge les missions de porteur associé¹ du programme SARE et elle apportera l'équivalent des crédits SARE (8 millions d'euros) aux EPCI porteurs des espaces conseils ;

- L'ANAH apportera également un financement complémentaire pour participer aux frais de fonctionnement des espaces conseils portés par les collectivités à hauteur de 1,6 millions d'euros pour assurer le financement durant les 6 premiers mois de 2024 et se donner les moyens de trouver, avec l'ensemble des partenaires, les conditions de prolongement du service au-delà.

Ces mesures garantissent :

- la préservation du réseau actuel des espaces conseils et de leurs 300 conseillers en poste ;
- les capacités d'engagement de quelques 220 millions d'euros de subventions ANAH prévus sur notre région en 2024, soit 40 millions d'euros supplémentaires par rapport à 2023, principalement sur les opérations de rénovation énergétique.

La Préfète de région associera par ailleurs l'ensemble des acteurs concernés à l'occasion d'une rencontre organisée au cours du mois de novembre.

Sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, les dépenses relatives au service d'accompagnement France Rénov ont représenté en 2023 environ 22 millions d'euros, générant plus d'un milliard d'euros d'aides et de travaux au titre de Ma Prime Rénov, tout en permettant la création ou le maintien de près de 6 500 emplois.

Ce soutien financier et organisationnel permettra à l'ensemble de l'écosystème France Rénov' (services de l'Etat, collectivités, opérateurs de l'habitat, professionnels du bâtiment, Accompagnateurs rénovation ...) d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation de l'habitat et d'œuvrer à l'atteinte des objectifs climatiques, de lutte contre le mal-logement et de préservation du pouvoir d'achat des ménages.

Cabinet de la préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes

Fabien DESPINASSE
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

www.rhone.gouv.fr
Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3ème
En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69

1 Un porteur associé est une collectivité territoriale ou un EPCI. Il reçoit les fonds des financeurs, il assure la coordination technique, la gestion financière et administrative sur un territoire. Il est responsable de la mise en œuvre des actions opérationnelles. Son rôle, ses engagements et missions sont définies par une convention territoriale.